

## Karim Khan

Celui qui a brisé un tabou



© AFP

### PORTRAIT

BAUDOUIN LOOS

En demandant le 20 mai dernier à la chambre compétente de la Cour pénale internationale de délivrer des mandats d'arrêt internationaux contre trois dirigeants du Hamas mais aussi et surtout contre deux ministres israéliens dont Binyamin Netanyahu, le procureur de la CPI, le Britannique Karim Khan, a surpris par son audace voire, selon certains, son courage. Jamais, en effet, des dirigeants élus du camp occidental n'avaient été ainsi accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

La carrière brillante et éclectique de celui qui est devenu le troisième procureur de la CPI depuis sa création en 2002 n'invitait pourtant pas à penser qu'il validerait des accusations susceptibles de déplaire à d'aucuns parmi les grands de ce monde.

Karim Khan est né en 1970 à Edimbourg. Son père, d'origine pakistanaise, était dermatologue et sa mère infirmière, un couple travaillant en hôpital et qui partit plusieurs fois en missions humanitaires. Ses études de droit terminées, il sera tour à tour avocat et procureur avant d'entrer dans le monde des organisations internationales. Il travaillera notamment pour les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda. Comme privé, il défendra des personnalités controversées comme l'ex-président du Liberia Charles Taylor (accusé et condamné pour crimes de guerre) ou l'un des fils du Libyen Kadhafi, Saif al-Islam.

C'est en février 2021 qu'il réussit à se faire élire procureur de la CPI devant son challenger l'Irlandais Fergal Gaynor, connu pour sa sensibilité pour les victimes dans des conflits comme ceux du Moyen-Orient. Le juriste international Johann Soufi l'admet sans détour dans le quotidien libanais *L'Orient-Le Jour*: « Au début, les critiques à son égard le dépeignaient comme un procureur dans les mains des grandes puissances occidentales. » Il se dit que les Américains et les Israéliens s'étaient félicités de son élection. Plus grande allait être leur déception.

### « Le triomphe de la loi sur la force brutale »

La demande d'inculpation contre Binyamin Netanyahu, lundi dernier, ressemble en effet à un coup de théâtre sans précédent sur la scène pénale internationale. Interrogé sur CNN le même jour, il donnera un éclairage cru du contexte: « J'ai rencontré des dirigeants élus qui ont été très directs, l'un des plus importants m'a dit ceci: "Cette cour a été mise en place pour l'Afrique et pour des voyous comme Poutine!". Nous ne voyons pas cela ainsi. Cette cour est l'héritière de Nuremberg, elle devrait être le triomphe de la loi sur le pouvoir et la force brutale. Nous ne serons pas dissuadés par les menaces ou autres, en fin de compte nous devons remplir nos responsabilités comme procureur, comme juges et membres du bureau. »

Sa pugnacité lui sera utile, en effet, pour résister aux pressions.

### MÉDIAS

## « Les Flamands d'extrême droite ? » : RTL TVI ose la rencontre avec le Vlaams Belang pour un documentaire

Après un an d'enquête et de reportage, à près de deux semaines des élections, Christophe Deborsu dévoile ce vendredi soir son documentaire d'environ trois quarts d'heure sur le Vlaams Belang. *Le Soir* a pu le découvrir en avant-première. Au programme, de multiples séquences auprès des membres du parti d'extrême droite, mais aussi de ses détracteurs.

L'objectif du projet, explique Christophe Deborsu, était de mieux comprendre ce qui se passe en Flandre, et de montrer la réalité de ce qu'est le Vlaams Belang. « Je dis souvent qu'il y a trois types d'électeurs du Vlaams Belang, les trois P », explique le journaliste. « D'abord, il y a les perdus. Ceux que l'on ne pourra plus récupérer dans le champ démocratique, les vrais extrémistes. Ensuite, les perdants. Il est bien plus dur de ne pas être opulent dans une région assez riche. Et enfin, les peureux. Eux ont tout, mais craignent de le perdre. »

Ces « trois P », on les retrouve assez bien dans le reportage de RTL TVI. A Dixmude, les équipes se sont promenées parmi la frange la plus « trash » du parti. En présence du président Tom Van Grieken, lors de la veillée de l'Yser, une commémoration nationaliste flamande, on y retrouve des affiches pro-collaboration, un stand qui vend des livres d'auteurs ouvertement favorables au nazisme, ou encore des personnes effectuant le salut nazi.

A Ninove, RTL est accueilli par la star locale du Vlaams Belang Guy D'haeseleer, qui avait obtenu 40 % des voix aux



© BELGA

dernières élections communales. Sa popularité y est flagrante, tout comme les méthodes douteuses qu'il peut utiliser. Des méthodes douteuses que le Vlaams Belang n'hésite pas non plus à employer pour séduire les jeunes, via des fûts de bières gratuits offerts lors de soirées étudiantes.

Si tous les sujets ne sont pas abordés dans ce documentaire, il a la capacité de présenter en moins d'une heure ce qu'est aujourd'hui le Vlaams Belang et ce qu'il représente. Sans rentrer dans la critique moralisatrice, ni cautionner. Et rappelle en fin d'émission que non, tous les Flamands ne sont pas d'extrême droite, loin de là. ALEXANDRE NOPPE

### UNION EUROPÉENNE

## Lourde amende pour entrave à la concurrence

Le géant américain des biscuits et chocolats Mondelez, propriétaire de marques comme Lu, Oreo, Milka ou Toblerone, a écopé jeudi d'une amende de 337,5 millions d'euros pour avoir illégalement gonflé ses prix en restreignant la concurrence dans l'UE. Cette amende, la neuvième la plus lourde jamais infligée par l'UE pour pratiques anticoncurrentielles, intervient alors que l'inflation est un sujet de préoccupation majeur des ménages. Les entreprises sont régulièrement pointées du doigt pour avoir accru excessivement leurs marges alors que les prix à la consommation ont connu une flambée depuis deux ans. La commissaire à la Concurrence Margrethe Vestager a souligné que la multinationale américaine avait « empêché les détaillants européens d'acheter les produits du groupe dans les pays de l'UE où les tarifs sont plus bas ». Il s'agit d'une atteinte à la libre circulation des biens au sein du marché unique. « Cela a permis à Mondelez de maintenir des prix élevés au détriment des consommateurs », a souligné Mme Vestager, en conférence de presse. Le groupe est également accusé d'avoir abusé de sa position dominante sur le marché des tablettes de chocolat dans certains pays pour limiter les importations en provenance d'autres pays de l'UE aux tarifs moins élevés. Mondelez est par exemple accusé d'avoir retiré les tablettes de chocolat de sa marque Côte d'Or aux Pays-Bas afin d'empêcher qu'ils soient revendus en Belgique où ils étaient écoulés en plus grande quantité et à des tarifs plus élevés. AFP

20018969

Découvrez notre jus ici

# Fiers

de vous proposer un jus de pomme 100% belge

Chez Fairebel, nous sommes fiers de vous présenter notre nouveau jus de pomme, 100 % pur jus et équitable. Fiers de vous faire profiter du meilleur des récoltes de nos producteurs locaux. Fiers de vous faire déguster, à chaque gorgée, le bon goût des vergers de chez nous. Alors, vous aussi, soyez fiers du jus que vous achetez.

NOU-VEAU ÉQUITABLE 100% BELGE

Fairebel  
COOPÉRAISON BIEN-ÉQUITABLE

BIENVENUE DANS UN MONDE PLUS ÉQUITABLE

PROTEGEZ VOTRE TRIESTE